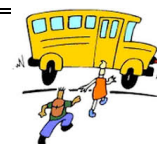




**FORMULAIRE D'INSCRIPTION  
A LA NOUVELLE TOURNEE DU BUS SCOLAIRE**



**ANNEE SCOLAIRE 2017 - 2018**

**NOM :** \_\_\_\_\_ **PRENOM :** \_\_\_\_\_ **Classe :** \_\_\_\_\_

**ADRESSE :** \_\_\_\_\_

**N° de l'arrêt où l'enfant sera déposé/pris :** \_\_\_\_\_  
(voir plan)

**NUMERO DE GSM (qui prévenir en cas de besoin) :** \_\_\_\_\_

**Tarifs**

**TRAJET ENTRE LES DEUX ECOLES (\*) :**  **matin**  
 **soir**

*GRATUIT – uniquement pour la réunion des frères et soeurs s'ils ne restent pas à la garderie.*

(\*) Si celui-ci peut être organisé

**TRAJET MATIN ET SOIR :**

- 1er trimestre : € 91,34
- 2ième trimestre : € 71,04
- 3ième trimestre : € 55,82
- Pour toute l'année : € 180,65

**TRAJET UNIQUEMENT LE SOIR :**

- 1er trimestre : € 50,74
- 2ième trimestre : € 40,60
- 3ième trimestre : € 30,45
- Pour toute l'année : € 111,64

**TRAJET UNIQUEMENT LE MATIN :**

- 1er trimestre : € 50,74
- 2ième trimestre : € 40,60
- 3ième trimestre : € 30,45
- Pour toute l'année : € 111,64

**TRAJET UNIQUEMENT LE MERCREDI  
MIDI :**

- par trimestre : € 25,37
- Pour toute l'année : € 71,04

*(Veuillez cocher ce qui convient)*

Si votre enfant ne prend pas le bus tous les jours, veuillez préciser les jours souhaités :

Le montant à payer sera repris dans la facture des frais scolaires. Dans le cas où votre enfant aurait pris le bus au mois de septembre et que vous ne souhaitez plus le réinscrire ou s'il n'y a plus de place sur le bus à partir d'octobre, **seul le mois de septembre vous sera facturé.**

**REGLEMENT**

- Une **réduction de 20%** est accordée au **2<sup>ème</sup> enfant** d'une même famille et inscrit dans la même école ou dans une école ayant le même P.O ainsi qu'au 1<sup>er</sup> enfant d'une famille reconnue par la caisse des allocations familiales comme étant une famille « monoparentale ».
- Une **réduction de 40%** est accordée au **3<sup>ème</sup> enfant** (et suivant(s)) d'une même famille et inscrit(s) dans la même école ou dans une école ayant le même P.O ainsi qu'au 2<sup>ème</sup> enfant d'une famille reconnue par la caisse des allocations familiales comme étant une famille « monoparentale ».
- Les enfants de maternelle qui ont un frère ou une soeur à l'école primaire **ne paient pas.**
- Le tarif susdit est d'application même si votre enfant ne prend pas le bus tous les jours de la semaine. Si c'est le cas, veuillez préciser ces jours et respecter ces mêmes jours pour tout le trimestre.
- Le tarif susdit est un forfait trimestriel **non-remboursable.**
- Si l'enfant n'est pas autorisé à rentrer seul à la descente du bus et que personne n'est à l'arrêt pour l'accueillir, celui-ci sera automatiquement ramené à la garderie primaire.

Je soussigné(e) .....

autorise /  n'autorise pas mon enfant .....  
à rentrer seul à la maison à sa descente du bus.

Signature :